

La Zone Rouge

Durant la "Zone Rouge", il est interdit de pénétrer dans le massif forestier des Alpilles.

La "Zone Rouge" est en vigueur chaque année du 1er juillet au deuxième dimanche de septembre. Cette interdiction est signalée par des affiches (ci-contre). Ces documents sont édités par "l'Agence Publique du Massif des Alpilles". Cette interdiction a pour vocation de permettre et d'assurer la sécurité des personnes en cas d'incendie de forêt. A Fontvieille, certains professionnels du tourisme sont autorisés à organiser des randonnées pédestres et équestres pendant cette période sensible de l'année



Les Bons Réflexes

- Ne vous garez pas devant un chemin d'accès au massif.
- Ne faites pas de feu, de barbecue en forêt ou de brûlage.
- Ne jetez pas de cigarette, notamment par la fenêtre, quand vous circulez en voiture.
- Ne promenez pas dans le massif pendant l'été afin de ne pas courir le risque d'être bloqué par les flammes et de permettre aux services de secours de centrer leur intervention sur l'incendie.

En cas d'incendie n'oubliez pas que le feu n'est pas un spectacle. Laissez les routes et leurs abords libres pour faciliter le passage et les manœuvres des services de secours.

1. Partir du centre du village en prenant la route D 17 en direction du Paradou. Tourner à gauche Chemin du Touret à la sortie de Maussane en face de la station service.
2. 1,5 km Rejoindre la route D17c et prendre à droite en direction du Paradou. Faire attention, la route est relativement fréquentée. Passer un premier croisement devant l'Oratoire Saint Roch et poursuivre tout droit par la route de Saint Roch (D778c).
3. Au deuxième croisement, dans le village, prendre à gauche devant la Mairie. On parcourt une partie du village.
4. 2,5km A la sortie, à un grand croisement, prendre sur la gauche la petite route (panneau Saint Martin de Crau) qui descend vers les rochers de la Pène. La route s'incurve et suit les rochers au nord. On retrouve la route D 78d qu'on prend à droite et on arrive au Pont Saint Jean.
5. 4,9 km On ne franchit pas le pont vers la route D 27 ; on tourne tout de suite à droite dans le chemin de Castillon vers le Mas Saint Jean en contournant les rochers. On poursuit la route légèrement en surplomb des champs. La plaine cultivée qui s'étend au sud est un ancien marais asséché. On passe devant plusieurs anciens grands mas agricoles sous leur couvert de platanes : les Mas de Castillon, Baraquet et Pas de Loche. Après ce dernier, la route grimpe dans les rochers pour repasser au nord. Belle vue.
6. On descend vers la route de Brunelly (D78e) qu'on prend à droite 8 km pour retourner vers le Paradou. Faire attention dans cette partie fréquentée et étroite. On retrouve le grand croisement qu'on traverse jusqu'à la route D 17.
7. 10 km On la longe quelques mètres sur la droite, et, on traverse pour tourner à gauche devant l'église et remonter la route D 78d vers les Baux.
8. Juste avant le Château d'Escanin qu'on peut aller voir en prenant l'Ancien Chemin de Maussane (à 100m), on tourne à droite 10,5 km et on rentre à Maussane par le Chemin de Bourgeac jusqu'au centre ville. Au débouché du chemin après l'hôtel des Olivades, on rentre soit tout droit puis par les rues descendantes du village, soit à droite jusqu'à la station service puis par la rue centrale jusqu'à la place 12,6 km.

Balade n°3 - Eté

Traversée de Maussane les Alpilles et du Paradou et découverte des derniers rochers des Alpilles, coiffés de leurs tours sarrazines et des grands Mas à leur pied face aux anciens Marais des Baux..

A pied ou à bicyclette. Partiellement ombragé
Prévoir casquette et de l'eau

Les rochers de la
Pène et les Tours
de Castillon

-
Le Paradou

4.00 à 4:30 heures

12.5 km - facile

Office de Tourisme **
Place Laugier de Monblan
13520 Maussane les Alpilles
Tel : 04 90 54 52 04
Fax : 04 90 54 39 44
<http://www.maussane.com>
Contact@maussane.com



Les Alpilles

